

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2010

Le douze mars deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2010

Présents: MM ITOURNEL Pierre – COUPÉRIER Emilien – RODAMEL Maxime – FORESTIER Nathalie – BONJEAN Franck – WIDER Viviane - LAFAY Daniel – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis – BONJEAN Florence – MINSSIEUX Olivier

Absents excusés : LAFORET Michèle – DAYNE Jean-Michel – THOLY Monique

Absent : PONSON Stéphane

Secrétaire: RODAMEL Maxime

1/ TRAVAUX RESTAURATION EGLISE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de gros travaux de réfection de la toiture et de la zinguerie de l'Eglise à effectuer en 2010, approuvé par délibération du 7 décembre 2009 pour la demande de subvention au titre de la DGE. Pour la réalisation de ce projet, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé. Seules les entreprises EXTRAT et VALLAS ont soumissionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise EXTRAT pour un montant de 124 332,01€ H.T. soit 148 701,08€ T.T.C. et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché entre la Commune et l'entreprise EXTRAT pour la réalisation de ces travaux

2/ TARIF EAU ASSAINISSEMENT - CONSOMMATION 2010

Considérant qu'il y a lieu de décider les tarifs à appliquer à la consommation 2010, facturée en 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à 1,08 € le prix du m3 d'eau, 0,56 € le prix du m3 la taxe d'assainissement, 17,50 € le prix de la location des compteurs 15 MM, 20,50 € le prix de la location des compteurs 20 MM et charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

3/ APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SAUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a confié à la SAUR une mission d'assistance technique pour les contrôles de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif, dans le cadre des nouvelles obligations définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Après avoir donné lecture du projet de convention à intervenir avec la SAUR pour permettre à la Commune de s'acquitter des sommes dues au titre des contrôles effectués, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ladite convention telle qu'elle est rédigée et charge Monsieur le Maire de la signer

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 mai 2010 à 20 heures en Mairie, salle du Conseil.